Chambre
Syndicale
Désinfection
Désinsectisation
Dératisation

Les dossiers techniques

Désinsectisation

Lutte raisonnée contre

. les Puces

- L'accroissement du nombre d'animaux qui errent en milieu urbain a favorisé la prolifération des puces. Leur rencontre avec les animaux domestiques est à l'origine des infestations dans les locaux d'habitation (individuels ou collectifs), les bureaux, les moyens de transport, les écoles, etc…
- La transmission des puces se fait d'animal à animal, d'animal à homme ou d'homme à homme. La lutte raisonnée contre les puces constitue un véritable enjeu de santé publique. Les prestations sont réalisées à l'aide de produits biocides par des professionnels certifiés.
  L'opération a pour but de détruire ces insectes nuisibles selon des méthodes et fréquences adaptées à chaque situation.
- Il est d'autant plus difficile de les éradiquer si l'infestation est déjà bien installée et/ou si des tentatives de traitements non-professionnels ont été préalablement effectuées.
- Les entreprises de lutte antiparasitaire ont l'obligation de déclarer leur personnel certifié (Arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains produits biocides).

Avec les compliments de :

Chambre Syndicale des Industries de Désinfection,
Désinsectisation et Dératisation
39/41 rue Louis Blanc - 92038 Paris la Défense Cedex
Tél.: 01 43 34 76 19 - Tél.: 01 43 34 76 20
Fax : 01 43 34 76 18
E-mail : secretariat@cs3d.info - www.cs3d.info

Reproduction interdite - Papier à 100% recyclé

Mœurs et nuisances des puces

Une vingtaine d'espèces de puces ont été répertoriées, chacune étant associée à un hôte (homme, chat, chien, rat, oiseau, taupe, hérisson, renard, …)
Toutefois, en l'absence de cet hôte préférentiel, les puces infestent d'autres animaux ou l'homme.

Les principales espèces sont la puce du chat (Ctenocephalides felis), du chien (Ctenocephalides canis) et de l'homme (Pulex irritans).

La puce du chat qui est de très loin la plus répandue (90%), infeste également l'homme et le chien.

Elles se nourrissent exclusivement de sang qu'elles prélèvent par piqûres sur les animaux et l'être humain. Chaque puce adulte pique plusieurs fois par jour son hôte.

Les œufs sont pondus sur son hôte puis tombent sur les lieux de passage ou les lieux de repos tels que litières, canapés, interstices du parquet, tapis, … où les larves et les nymphes trouveront refuge.

En l'absence d'hôtes vivants, les nymphes ralentissent leur métabolisme pendant plusieurs mois.

Le cycle reprendra à la moindre vibration produite par le retour des occupants des locaux.

Les puces adultes ont un besoin vital d'un hôte vivant.

Cet insecte a une grande capacité de prolifération et génère en quelques semaines une grande descendance qui va se disperser très facilement. Il est donc particulièrement facile d'infester des locaux.

Les piqûres entrainent des lésions cutanées extrêmement urticantes pouvant entrainer éventuellement des œdèmes.

Les puces sont de plus susceptibles de transmettre des agents pathogènes de maladie (peste, typhus, tularémie, staphylocoques, …)

De plus, la répétition des piqûres peut être à l'origine d'anxiété profonde et de réaction phobique.
Les locaux fortement infestés ou à risque sont principalement les bâtiments d'habitat individuel ou collectif. Toutefois des infestations sont susceptibles de toucher d'autres lieux.
Dans le cas d'une exploitation commerciale, une infestation de puces peut nuire à la réputation et à l'activité économique.

Obligations de traitement

Conformément aux dispositions des Règlements Sanitaires Départementaux (Art. 121), les occupants des logements et autres locaux doivent les maintenir propres et prendre toutes précautions en vue d'éviter le développement et la prolifération des insectes ou vermine (blattes, punaises, moustiques, puces, mouches, etc.).

Ils sont tenus de faire désinsectiser et éventuellement désinfecter leurs locaux dès l'apparition de ces parasites.

Ils ne peuvent s'opposer aux mesures de désinsectisation et de désinfection générales prévues à l'article 23-1du Règlement Sanitaire Départemental type.

Les différentes méthodes de lutte sont :

LUTTE BIOCIDE

LES SUBSTANCES ACTIVES

Dans un souci d'efficacité, Il y a lieu de privilégier les substances agissant sur le système nerveux central et/ou sur la mue de la larve en bloquant sa croissance.

LES PRÉSENTATIONS

Les insecticides sont :
- prêts à l'emploi
- des concentrés émulsionnables
- des suspensions concentrées
- des poudres mouillables

MÉTHODES D'APPLICATION

- Pulvérisation : La pulvérisation doit porter sur toutes les surfaces horizontales et verticales jusqu'à 50 à 60 cm du sol et même inclure le dessus de tous les meubles en cas de présence de chats.

- Nébulisation : Elle est utilisée en complément de la pulvérisation pour atteindre des endroits difficiles d'accès.

LES MODES D'ACTION

Les insecticides utilisés dans la lutte contre les puces agissent par :
- contact
- inhalation

LA DURÉE DES EFFETS

Les insecticides ont une persistance d'action (ou rémanence) variable selon leur formulation, la nature et l'état de la surface traitée, les conditions d'humidité et de température des lieux.

Ils ont aussi une capacité de diffusion variable à l'intérieur de la pièce traitée selon les méthodes d'application.

Certains insecticides peuvent en outre avoir des effets de débusquage et de choc.

Aucun insecticide n'agit sur les œufs de puces ou les nymphes.

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation européenne sur les biocides, les produits à usage professionnel font l'objet d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Les conditions d'utilisation sont déterminées par l'AMM et doivent être strictement respectées par les professionnels 3D certifiés.

LUTTE PHYSIQUE

En complément de la lutte biocide, les principales méthodes de lutte physiques sont :
(liste non exhaustive)

TRAITEMENT PAR LA CHALEUR

Si les matériaux le permettent, il est possible d'éliminer les puces à tous leurs stades de développement par un lavage et un séchage à 60°.

En effet, à partir de cette température, les œufs, les larves, les nymphes et les insectes adultes sont éliminés.

Par ailleurs, un chauffage localisé par de la vapeur (de préférence sèche), peut être appliqué à plus de 100° sur les différents supports où sont localisées les puces tels que tapis, parquets, etc… Cette vapeur est produite par du matériel spécialisé mis en œuvre par des professionnels qualifiés afin d'obtenir une efficacité optimale et une maîtrise des risques.

TRAITEMENT PAR LE FROID

A environ - 18° les œufs, les larves et les insectes adultes sont éliminés.

Ce principe peut être utilisé selon deux méthodes :

- La congélation localisée par cryogénie. Il s'agit d'appliquer un flux froid (glace carbonique à -78°) sur les différents supports où peuvent être localisées les puces. Ce froid est produit par du matériel spécialisé mis en œuvre par des professionnels qualifiés afin d'obtenir une efficacité optimale et une maîtrise des risques. Cette méthode est plus particulièrement adaptée au traitement du mobilier, des boiseries, des fourreaux électriques, …

- La congélation à -18° à cœur pendant 48 heures des vêtements en textiles, du linge de maison, des rideaux et tentures ainsi que tout équipement supportant cette température.

TRAITEMENT PAR ASPIRATION

Cette méthode complémentaire à un traitement biocide, a pour principe d'aspirer les œufs, les larves, les nymphes et les adultes sur les différents supports où peuvent être localisées les puces afin d'éviter leur prolifération. Cette technique nécessite un aspirateur industriel équipé d'un sac jetable.

Diagnostic et Traitement contre les puces

DIAGNOSTIC

Le diagnostic doit permettre de déterminer l'insecte incriminé, son origine et sa localisation.

Le professionnel s'appuiera pour effectuer son diagnostic sur :

- L'interrogation des occupants ou du personnel affecté à l'entretien des locaux pour obtenir des informations complémentaires et pouvoir accéder à l'ensemble des locaux.

- L'observation directe des indices de présence en effectuant une recherche minutieuse dans tous les sites de repos ou des vecteurs de propagation.

Les caractéristiques du traitement seront déterminées selon le niveau d'infestation et la nature des lieux.

Selon le nombre de puces mises en évidence, la recherche devra être étendue à d'autres pièces, logements ou locaux.

Le professionnel déterminera le plan d'action qui comportera plusieurs phases :

PHASES PRÉPARATOIRES

Celles-ci sont primordiales. En effet, il ne peut pas y avoir de bons résultats sans une bonne préparation des lieux à traiter.

Ces mesures doivent permettre de réaliser le traitement dans des conditions optimum pour qu'il produise toute son efficacité.

Les professionnels en auront préalablement informé les personnes concernées car leur collaboration est indispensable.

Les principales mesures préparatoires sont :

- **TRAITER** ses chiens et chats avec un antiparasitaire externe à action insecticide
- **DONNER ACCÈS** à la totalité des locaux au personnel de l'entreprise chargée de la désinsectisation
- **DÉGAGER** les murs et les sols
- **NE RIEN SORTIR DES LIEUX INFESTÉS**

Diagnostic et Traitement contre les puces

EXÉCUTION DU TRAITEMENT

En fonction du diagnostic, l'applicateur certifié mettra en œuvre la méthodologie la plus appropriée, pouvant être la combinaison de plusieurs techniques citées précédemment.

Selon les cas, les traitements concerneront :

- Les surfaces
- Les volumes

Les locaux concernés sont :

- les chambres,
- séjours, salons,
- les buanderies, laveries,
- les salles d'attente ou de repos,
- Les bagageries,
- Les salles de spectacle,
- les sous-sols et vide-sanitaires,
- les moyens de transport.

Il est recommandé de traiter les volumes infestés ainsi que ceux adjacents.

IMPORTANT :

- Quelle que soit la méthodologie retenue et afin d'obtenir une efficacité optimale, il est conseillé de prévoir plusieurs passages.

- Pendant toute la durée du traitement, il n'est pas anormal de constater encore la présence de quelques puces.

APRÈS LE TRAITEMENT

- A la fin du traitement il est impératif de suivre les recommandations de l'applicateur-hygiéniste.

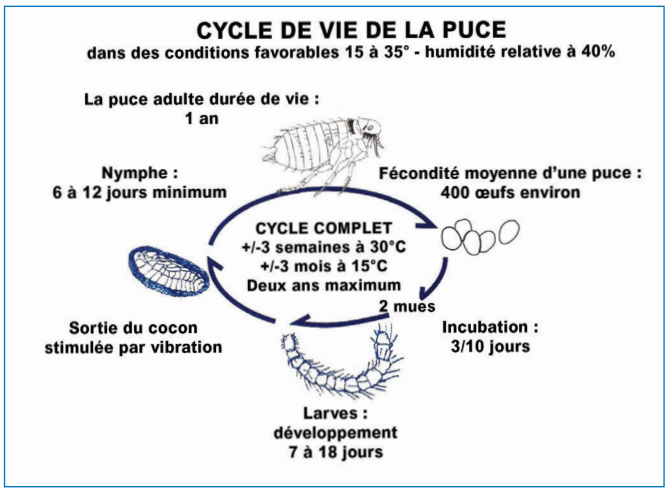

cs3d
Chambre Syndicale Désinfection Désinsectisation Dératisation

39/41 rue Louis Blanc
92038 Paris la Défense Cedex
Tél.: 01 43 34 76 19 - Tél.: 01 43 34 76 20
Fax : 01 43 34 76 18
e-mail : secretariat@cs3d.info
www.cs3d.info
Edition : 2016

franck.thomas@bbdb.fr